



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1748

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2010

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

**Séance publique du 20 septembre 2010****Délibération n° 2010-1748**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2010**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (LVE), la Communauté urbaine de Lyon et ses partenaires ont pour ambition d'améliorer la qualité du service proposé aux porteurs de projets de création d'entreprises. Cet objectif passe notamment par le développement et la montée en gamme des pépinières d'entreprises de l'agglomération comme outils de développement économique local permettant l'hébergement, l'accompagnement des créateurs d'entreprises et le soutien à leur insertion dans le tissu économique.

Le soutien de la Communauté urbaine au fonctionnement des pépinières de l'agglomération est soumis à plusieurs exigences comme celles de :

- l'inscription de la pépinière dans un processus qualité dans l'optique de l'obtention de la norme Agence Française de Normalisation (AFNOR) relative aux pépinières d'entreprises et/ou labellisation LVE,
- une logique partenariale avérée sur le plan de la gestion, de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et en matière de financement de la pépinière,
- l'existence d'un besoin local effectif.

Lorsqu'elles respectent ces conditions, les pépinières d'entreprises constituent en effet des éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local. Elles répondent à une problématique économique en permettant aux créateurs d'entreprises de bénéficier d'une offre de service complète à proximité de leur lieu de résidence ou d'implantation (immobilier, accompagnement, services communs). Elles ont un impact sur la dynamisation du paysage économique local en favorisant l'implantation d'activités, la création d'emploi et le renouvellement du tissu d'entreprises.

C'est dans ce contexte, et sous réserve du respect de ces critères, que la Communauté urbaine souhaite soutenir le fonctionnement de la pépinière d'entreprise Cap Nord, située sur la conférence des maires du Plateau Nord et dont l'ouverture a eu lieu le 8 juin 2008.

**Présentation de la pépinière Cap Nord**Contexte et enjeux

Depuis une dizaine d'années, un phénomène de mutation du tissu économique local s'opère sur le Plateau Nord avec le départ de grandes unités de productions (ex : Feudor, Majorette) et une diminution progressive de l'activité industrielle (ex : textile, mécanique) compensée par un développement des activités de services aux entreprises et collectivités. Dans ce contexte, la création d'une pépinière d'entreprises sur le territoire du Plateau Nord a été impulsée par les acteurs économiques locaux.

Cette pépinière vise à accompagner la tertiarisation des zones d'activités du territoire mais également à développer l'emploi et la mixité urbaine puisqu'elle sera située au sein de la zone franche urbaine de Rillieux la Pape. Elle répond à une demande avérée, quantifiée et qualifiée par le biais d'une enquête réalisée en 2005 auprès de créateurs d'entreprise du Plateau Nord.

La création d'une association de type loi 1901 est apparue comme la solution la plus adéquate pour porter la pépinière, garantissant un pilotage partenarial public et privé des actions conduites. Les membres de l'association sont en effet à la fois des collectivités locales ou des acteurs publics (villes de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp et chambres consulaires) et des acteurs privés (association des entreprises Perica, Rhône Développement Initiatives, Vouloir Entreprendre, Coopérative d'activité Cap Services, l'association Entente entre les générations pour l'emploi et l'entreprise - EGEE).

A l'échelle de l'agglomération, la pépinière s'inscrit dans le réseau des pépinières généralistes aujourd'hui engagées dans une réflexion autour de la qualité de leurs prestations (labellisation Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat).

#### Les missions de la pépinière

La pépinière d'entreprises Cap Nord a pour objectif d'aider la pérennisation des jeunes entreprises du territoire avec une offre de services à 3 niveaux qui sont :

##### *- L'hébergement :*

L'enquête de terrain, conjuguée à une analyse de fonctionnement des pépinières généralistes de l'agglomération, a abouti à définir le projet de création d'une pépinière avec 4 grandes caractéristiques se rapportant aux :

- types de locaux : bureaux permettant de cibler les activités de services aux entreprises,
- nombre de bureaux : 26,
- la taille des bureaux se situant entre 14 et 30 mètres carrés pour répondre à l'importante demande de petites surfaces auxquelles le marché privé ne répond pas,
- un loyer en dessous du prix du marché avec une augmentation progressive sur 2 à 3 ans maximum.

L'association Cap Nord a signé une convention de location avec l'OPH de l'Ain pour la location de 675 mètres carrés de locaux à Rillieux la Pape. Le site, ayant fait l'objet d'un programme de réhabilitation, permet de louer aux créateurs 26 bureaux de 14 à 30 mètres carrés.

Pour assurer la gestion immobilière de la pépinière (encaissement des loyers, facturation des charges, gestion de certains services communs, gestion d'entretien des locaux), l'association Cap Nord fait appel à un prestataire de service (régie immobilière).

##### *- Le suivi :*

La pépinière propose un service de suivi des jeunes créateurs d'entreprises :

- en organisant les comités de sélection et de pilotage,
- en accueillant les entreprises et leur présentant le "produit pépinière",
- en assurant un suivi régulier, individuel et collectif, sur la base d'outils de pilotage de l'activité (tableaux de bord de gestion, de trésorerie, commerciaux),
- en étant un lieu de concertation sur les projets d'accueil des jeunes entreprises sur le Plateau Nord ou de développement du territoire à l'initiative des partenaires.

L'accompagnement des porteurs de projet est confié par convention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui assure déjà cette mission pour la pépinière du Val de Saône dans le cadre du dispositif Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat.

##### *- La mutualisation de moyens :*

Le mode de gestion de la pépinière ainsi que la configuration du bâti permettent de mutualiser les ressources de la pépinière avec :

- l'usage d'un photocopieur/fax,
- l'accès à un espace documentation dédié,

- l'utilisation d'une salle de réunion dans le cadre de rencontres professionnelles.

Afin d'optimiser la structuration de l'association Cap Nord et d'assurer une animation de qualité à destination des créateurs, l'association Cap Nord fait appel à un prestataire de service spécialisé. Le prestataire a en charge :

- l'organisation des comités techniques, bureaux, conseils d'administration, assemblées générales de l'association Cap Nord,

- le suivi administratif de l'association Cap Nord,

- de répondre aux sollicitations diverses des créateurs,

- d'organiser l'animation à destination des créateurs (accueil des nouveaux arrivants, mise à jour de l'espace de documentation, organisation des services communs, journées de formation, journées d'échange avec des acteurs économiques, communication).

Le service évoluera dans le temps afin d'apporter un soutien plus important à destination des créateurs qui le souhaitent (standard téléphonique, réception et gestion des courriers). Le service est facturé aux créateurs au prorata des services dont ils auront besoin.

### Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de soutenir la pépinière Cap Nord et améliorer la qualité de service, il est proposé une subvention de la Communauté urbaine pour l'année 2010 et la signature d'un avenant à la convention triennale de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière Cap Nord. Le montant de la subvention s'élèverait à 25 000 € pour l'année 2010, 30 % inférieur à celui de 2009 (35 000 €). Le soutien financier de la Communauté urbaine en 2009 a permis d'atteindre les objectifs de remplissage (60 %), soit 16 entreprises hébergées dans la pépinière.

En 2009, le soutien financier de la Communauté urbaine de Lyon a permis d'atteindre les objectifs de remplissage fixés (60 % soit 16 bureaux). La subvention a également permis de financer une partie des charges de fonctionnement ainsi que le dispositif d'accompagnement et d'animation de la pépinière (animation réalisée par l'entreprise Kiprocom).

Le versement de la subvention 2010 sera notamment subordonné à des critères quantitatifs. Ces éléments sont précisés dans la convention jointe au dossier. Pour 2010, l'objectif est d'obtenir un taux de remplissage à 80 %, soit l'hébergement de 21 entreprises.

#### Budget prévisionnel 2010 (en €)

Dépenses	Montant
loyer à l'office public d'aménagement et de construction (OPAC)	26 427
financement de la régie de gestion	4 600
financement de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'accompagnement	25 000
financement de l'animation	32 779
charges de l'immeuble	15 858
charges de gestion courante	4 289
charges spécifiques d'usage	12 212
frais financiers	8 656
matériels informatiques	1 000
création site Internet	5 800
événement + communication (plaquettes)	3 000
<b>Total</b>	<b>139 621</b>

Produits	Montant
redevances d'occupation temporaire	39 802
récupération de charges	16 819
subventions privées (Contitech Anoflex)	10 000
contribution aux services communs	200
participation CCIL	12 500
subventions communes	5 000
subvention FEDER	30 000
subvention Communauté urbaine	25 000
cotisations adhérents	300
<b>Total</b>	<b>138 621</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour l'exercice 2010,

b) - l'avenant n° 2 à la convention 2008-2010 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association de gestion de la pépinière Cap Nord, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant n° 2.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1586 selon la répartition suivante : 20 000 € en 2010 et 5 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.**